



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



FICHE DE POSTE

Fonction :

Coordinateur ou coordonnatrice du CASNAV et de la mission académique Maîtrise de la langue (MDL)
Catégorie A

Métier ou emploi type* : Enseignant

Fiche descriptive du poste

Catégorie : A

Corps : Enseignant (PLC / PA / PLP)

La mission implique une décharge à 100% : 75% pour le CASNAV, 25% pour la mission MDL.

Affectation

Administrative : Rectorat de l'académie de Créteil

Division : CASNAV

Géographique : Rectorat de l'académie de Créteil – 21, rue Julie-Victoire Daubié, 94010 CRETEIL

Contacts :

Daniel GUILLAUME, IA-IPR, responsable du CASNAV, pilote de la mission académique MDL :

daniel.guillaume@ac-creteil.fr

Marie-Line FAUCONNIER-LEBÈGUE, coordonnatrice : marie-line.fauconnier-lebegue@ac-creteil.fr

Sinmia MEHDAOUI, secrétariat : 01.57.02.62.13 (le matin uniquement) / ce.casnav@ac-creteil.fr



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Missions

1a. Missions principales au CASNAV :

Le coordinateur académique du CASNAV agit en coopération constante avec le responsable académique du CASNAV dont il éclaire et relaye le pilotage. Ses missions s'inscrivent dans le cadre de la circulaire du 2 octobre 2012 relative à l'organisation des CASNAV, instances d'expertise, d'organisation et d'animation, ainsi que de formation et d'accompagnement.

1b. Activités du poste CASNAV :

Missions d'expertise :

- Il réunit les données qualitatives et quantitatives pour permettre au responsable académique de formaliser et mettre en œuvre la politique et la stratégie académiques.
- En relation avec le personnel chargé du suivi du parcours des élèves allophones, il coordonne la mise en œuvre académique de l'enquête nationale de la DEPP sur les EANA.
- Il rédige le rapport annuel d'activité ainsi que les notes et les synthèses utiles au pilotage du CASNAV.

Missions d'organisation et d'animation :

- Il organise les réunions académiques et les concertations.
- Il assure l'interface avec les différents services du rectorat en collaboration avec les responsables académiques et pédagogiques.
- Il coordonne l'organisation de la passation du DELF scolaire et de la certification complémentaire FLS en lien avec les services concernés.
- Il assure le suivi des actions impulsées par le CASNAV.

Missions de formation et d'accompagnement :

- En relation avec le responsable académique et l'EAFC, il coordonne l'action de formation du CASNAV ; il est force de proposition dans le choix des problématiques de formation et des intervenants.
- Il favorise l'articulation entre le plan académique et les plans départementaux de formation.
- En fonction des besoins et de ce que lui permettent ses autres missions, il peut apporter son appui aux formateurs dans le cadre du PRAF et/ou de l'accompagnement des personnels sur le terrain.

1c. Place du poste CASNAV dans l'organisation

Sous la responsabilité de M. Daniel GUILLAUME, IA-IPR responsable du CASNAV



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



En relation avec la secrétaire du CASNAV, Mme Sinmia MEHDAOUI

En relation avec le personnel du CASNAV chargé du suivi du parcours des élèves allophones

En coopération constante avec les 12 formatrices-référentes, les formateurs et formatrices d'appui, les deux coordonnatrices FSE, la coordonnatrice de l'enseignement à distance et du groupe Ukraine du CASNAV

Relations avec les autres services

Rectorat : EAFC, DSI, DAF ; missions École inclusive, Égalité des chances et des territoires (OEPRE), MDL et toute autre mission pédagogique

DSDEN : DIVEL, IEN responsables des dossiers EANA et EFIV, IEN-IO

Établissements scolaires : directions, enseignants

SIEC : DELF, CCFLS

FEI (CIEP)

Ministère : DEPP

2a. Missions principales à la mission académique MDL :

Le coordinateur académique éclaire et relaye l'action des inspecteurs qui pilotent la mission Maîtrise de la langue. Il coordonne et anime l'expertise et les actions de formation du groupe de formatrices et formateurs mobilisés par la mission. Ces actions concernent toutes les disciplines du second degré général, technologique et professionnel, ainsi que le premier degré dans le cadre d'actions inter-degrés, en concertation avec les pilotes départementaux et de circonscription.

2b. Activités du poste à la mission académique MDL :

Missions d'expertise :

- Il conduit une action de veille institutionnelle, didactique et pédagogique, appuyant le pilotage des inspecteurs responsables de la mission et éclairant le travail de conception et les interventions des formateurs.

Missions d'organisation et d'animation :

- En relation avec les responsables académiques et l'EAFC, il coordonne l'action de formation de la mission MDL.
- Il anime l'action du groupe des formateurs et tuteurs MDL ; en 2025-26, ce groupe est constitué de 36 professeurs formateurs, dont 7 tuteurs.
- Il organise en particulier les formations de formateurs et l'accompagnement des professeurs formateurs par les tuteurs.
- En fonction des priorités et des besoins, il contribue à la conception et à la préparation des stages proposés par la mission MDL.



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



- Son objectif est la montée en compétence et le déploiement de formateurs MDL selon les besoins du terrain et les priorités nationales et académiques.

Missions de formation et d'accompagnement :

- En relation avec les responsables académiques, il est force de proposition dans le choix des problématiques de formation et des intervenants.
- En fonction des priorités et des besoins, il contribue à la conception et à la préparation des stages proposés par la mission MDL.
- En fonction des besoins et de ce que lui permettent ses autres missions, il apporte son appui aux formateurs dans le cadre du PRAF et/ou de l'accompagnement des personnels sur le terrain.

2c. Place du poste MDL dans l'organisation

Sous la responsabilité des inspecteurs pilotes de la mission : Daniel GUILLAUME, IA-IPR, Laurence KANOUTE, IEN ET-EG et Armelle SIBRAC, IA-IPR

Relations avec les autres services

Rectorat : EAFC ; CASNAV, missions École inclusive, Égalité des chances et des territoires et toute autre mission pédagogique

Établissements scolaires : directions, enseignants



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Conditions particulières d'exercice

NBI : Non

IMP / IFTS : Oui

Encadrement : OUI – NON

Nbre d'agents encadrés par catégorie :

CASNAV : ...15 A - ...1B - ...0C

MDL : +/- 30 A

Conduite de projet : OUI – NON

DELF, enquête DEPP

Contexte et spécificité

CASNAV. Coordination d'une équipe nombreuse et mobile, au sein d'une organisation à la fois centralisée et diversifiée ; en raison de l'organisation départementalisée du premier degré, pilotée par un IEN responsable en relation avec le CASNAV, la coordination académique se fait plus étroitement avec les formateurs du second degré ; cette coordination concerne néanmoins tous les formateurs, et une bonne connaissance du fonctionnement ainsi que des enjeux du premier degré demeure donc nécessaire.

MDL. Coordination d'une équipe nombreuse et mobile, au sein d'une organisation à la fois centralisée et diversifiée, qui connaît régulièrement un renouvellement important nécessitant un effort particulier pour la constitution et la continuité d'une culture commune. Diversité des commandes institutionnelles et des besoins.

Contraintes particulières

Présence au rectorat de Créteil : 3 jours par semaine, avec aménagements possibles en fonction des besoins ; multiplicité des dossiers à coordonner ; moments de sollicitations intenses

Compétences*

Connaissances, savoirs :

CASNAV

- Titulaire de la certification complémentaire FLS
- Connaissance actualisée des enjeux didactiques et pédagogiques de l'apprentissage du français langue seconde et langue de scolarisation
- Connaissance du système éducatif et des enjeux spécifiques de l'accueil et la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs
- Connaissance des problématiques concernant ce public en Île-de-France

MDL

- Connaissance des enjeux didactiques et pédagogiques des langues et langages des disciplines, dans les champs verbaux (lire, dire, écrire) et non verbaux (représentation, symbolisation, dimensions



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



sociales, affectives et corporelles) ; ces connaissances et réflexions peuvent aller depuis l'apprentissage de la lecture jusqu'aux attentes de l'enseignement supérieur en passant par la prévention de l'illettrisme.

- Connaissance et/ou compréhension des composantes linguistiques et langagières des didactiques disciplinaires dans l'enseignement général, technologique et professionnel
- Connaissance du système éducatif et des dispositifs et actions pouvant contribuer, dans le premier comme le second degré, à pallier les difficultés dans le domaine de la maîtrise de la langue

Qualités requises

Savoirs faire :

- Conduite de projet : pilotage, coordination, suivi et évaluation des actions
- Conception de modules de formation et animation de réseau
- Qualités rédactionnelles et esprit de synthèse
- Maîtrise de l'outil informatique

Savoir être :

- Loyauté, fiabilité
- Autonomie, disponibilité, adaptation et réactivité
- Sens de l'organisation, rigueur, réserve
- Qualités relationnelles et capacité à travailler en équipe au sein d'une organisation complexe
- Capacité de travail, dynamisme, investissement

* Conformément à l'annexe de l'arrêté du 18 mars 2013 (NOR :MENH1305559A)

Les candidatures (lettre de motivation + curriculum vitae) devront être adressées
d'ici le lundi 11 mai 2026
par courrier électronique à

daniel.guillaume@ac-creteil.fr